

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, convoquée par monsieur Marc Leblanc, directeur général et secrétaire-trésorier pour être tenue le jeudi 19 décembre 2019, à la salle du conseil à 19 h 00, à laquelle sont présents : Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Dilan Dumont, Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André St-Pierre de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier Marc Leblanc

L'avis de convocation pour cette assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1], le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité en date du 12 décembre 2019 et déposé aux archives de la municipalité

ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification de la conformité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Première période de questions
6. Dépôt et adoption du budget 2020 de la municipalité et du plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022
7. Deuxième période de questions
8. Clôture de la séance

2019-12-164 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et donné dans l'avis de convocation daté du 12 décembre 2019.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente dans l'assistance.

**2019-12-165 DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET DE LA
MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
2020 ET DU PLAN TRIENNAL
D'IMMOBILISATION POUR LES EXERCICES
FINANCIERS 2020, 2021 ET 2022**

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier de l'année 2020;

ATTENDU QUE l'article 954 du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1] stipule que le budget de la municipalité doit prévoir un budget équilibré, soit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'article 953.1 du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1] stipule que la municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prend acte du dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, du budget de la municipalité pour l'année financière 2020 et du plan triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022;

QUE le conseil adopte le budget *DÉPENSES* qui suit pour l'année financière 2020 :

DÉPENSES

Administration générale	257 957
Sécurité Publique	64 958
Transport	267 813
Hygiène du milieu	51 685
Urbanisme et mise en valeur du territoire	45 969
Loisirs & culture	71 078
Frais de financement	29 800

TOTAL DES DÉPENSES **789 260**

QUE le conseil adopte le budget *REVENUS* qui suit pour l'année financière 2019 :

REVENUS

TAXES GÉNÉRALES	171 531
SÛRETÉ DU QUÉBEC	17 595
FINANCEMENT – LOISIR MUNICIPAL	13 248
RÈGLEMENT # R144-2012 EMPRUNT COMPLEXE	26 651
TAXES SECTEUR – LAC DES HUARDS	792
TENANT LIEU DE TAXES FONCIÈRES	475
VIDANGES & RECYCLAGE	31 202
VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUE	18 000
TERRES PUBLIQUES	78 393
ÉCOLES PRIMAIRE – SECONDAIRE	3 500
PÉRÉQUATION	107 795
AUTRES	250
AMENDES ET PÉNALITÉS	500
VENTE DE BACS	100
REDEVANCE ÉOLIENNE	31 686
LICENCES & PERMIS	500
DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE	3 000
INT. BANQUE & PLACEMENT	750
INT. ARRIÉRÉS DE TAXES	2 500
PHOTOCOPIES - AUTRES	202
RISTOURNE MMQ	900

LOCATION DE SALLE	1 200
CARTES DE SAISON PATINOIRE	300
REVENUS DE BAR	15 000
COMMANDITE ACÉRICULTEUR	500
AUTRES REVENUS CDL	635
AUTRES REVENUS	105
CARRIÈRE & SABLIERE	5 000
CAUREQ	800
ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER (SUBVENTION)	195 000
ACT. RÉCRÉATIVES – SUBV. CHAPITEAU	2 500
ACTIVITÉS CULTURELLES	650
CHEMIN DOUBLE VOCATION	18 000
SUBVENTIONS FDT ET AUTRES PROGRAMMES	25 000
ENTR. RÉSEAU ROUTIER SUBV. DU DÉPUTÉ	15 000
TOTAL DES REVENUS ET DES AFFECTATIONS	789 260

REVENUS	789 260 \$	DÉPENSES	789 260 \$
EXCÉDENTS DES REVENUS SUR LES DÉPENSES :			0 \$

QUE le conseil adopte le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 qui se répartit comme suit :

Total des dépenses anticipées :

- ❖ 2020 100 000 \$ *Réfection intérieure du Centre communautaire*
- ❖ 2021 75 000 \$ *Réfection extérieure du Centre communautaire*
- ❖ 2022 25,000 \$ *Mise aux normes du garage municipal*

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente dans l'assistance

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 19 h 14 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.